

RÉSISTANCE au FEU des ÉLÉMENTS de CONSTRUCTION

Selon Arrêté du 22 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur

EXTENSION de CLASSEMENT n° 09/8 sur le PROCÈS-VERBAL n° 00 - V - 125

*Procès-verbal
concernant* : **Un bloc-porte métallique à deux vantaux égaux battants de type
« 2B12 ».**

Demandeur : **VACHETTE
50, Rue de la Paix
B.P. 524
F – 10081 TROYES CEDEX**

Objet de l'extension : **Modifications diverses des serrures anti-paniques en applique.**

Durée de validité : Cette extension de classement n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence.

Sa date limite de validité est celle portée sur son procès-verbal de référence.

Passé cette date, elle ne sera valable que si elle est mentionnée sur une éventuelle reconduction du procès-verbal de référence, délivrée par le Laboratoire d'EFECTIS France.

Elle n'est pas cumulable avec d'autres extensions se rapportant à ce même procès-verbal, sauf mention explicite dans le texte.

Cette extension de classement comporte 5 pages.

Seule la reproduction intégrale de ce document permet l'exploitation normale des résultats.

1. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

Diverses modifications peuvent être apportées aux serrures anti-paniques en applique série 6700 Premium, 6800 Premium, 1800 Premium, 1900 Premium, Safe PAD 732 et Safe PAD 733 validées par le procès-verbal de référence CTICM n° 00-V-125 et ses extensions de classement afférentes et émises préalablement à la présente étude.

Suite à ces modifications, les serrures série 6800 Premium, 1900 Premium et Safe PAD 733 deviennent série 6800 Premium Evolution, 1900 Premium Evolution et Safe PAD 733 Evolution ; celles série 6700 Premium, 1800 Premium et Safe PAD 732 restent inchangées.

1.1 MODIFICATIONS AU NIVEAU DU COFFRE MEDIAN DES SERRURES A UN OU TROIS POINTS

a) Modification du pêne latéral

Le pêne latéral est remplacé par un pêne en acier monobloc comportant un contre-pêne assemblé par un axe $\varnothing 2 \times 10$ mm et associé à un ressort de 17 spires $\varnothing 2,6$ mm. Ce pêne monobloc est articulé sur un nouvel axe d'entraînement en acier $\varnothing_{ext} 7 \times \varnothing_{int} 6 \times 60$ mm.

Les éléments de remplacement sont représentés sur les plans n° 1-8995-00, 1-8996-00, 1-8997-00 et 1-8998-00 du Demandeur conservés dans le dossier de l'étude.

1.2 MODIFICATIONS AU NIVEAU DU COFFRE MEDIAN DES SERRURES A UN, DEUX OU TROIS POINTS

a) Modification de la transmission

Le pignon assemblé, obtenu par le pignon en zamac et les pions entraîneurs en POM, est remplacé par un pignon monobloc en POM (plastique polyoxyméthylène) ou en verton (plastique renforcé à base de fibres de verre). Ce pignon monobloc est articulé sur un nouvel axe de transmission en acier sur lequel est pratiquée une gorge de clipsage pour le pignon.

La pièce tournante assemblée, obtenue par la pièce tournante et la borne de pièce tournante, est remplacée par une pièce tournante monobloc en zamac.

Les éléments de remplacement sont représentés sur les plans n° 1-8994-00, 1-7941-01-B et 1-8993-00 du Demandeur conservés dans le dossier de l'étude.

b) Modification du levier de manœuvre

La géométrie du levier de manœuvre est modifiée.

Le levier de manœuvre de remplacement est utilisé et associé aux serrures série 6800 Premium Evolution uniquement.

L'élément de remplacement est représenté sur le plan n° 1-9000-00 du Demandeur conservé dans le dossier de l'étude.

1.3 MODIFICATIONS AU NIVEAU DES COFFRES HAUT ET BAS DES SERRURES A DEUX OU TROIS POINTS

a) Modification des pènes haut et bas

Les pènes haut et bas sont remplacés par un pêne en acier monobloc sans fraisage latéral.

Les éléments de remplacement sont représentés sur le plan n° 1-7972-01-L du Demandeur conservé dans le dossier de l'étude.

b) Modification de la transmission

L'entraîneur des pènes haut et bas est modifié au niveau des deux axes de biellette inverse (modification de la réservation en partie arrière et suppression de trou en partie avant du fait de la suppression de l'axe de biellette inverse à ce niveau).

Les platines haute et basse sont modifiées : sur un des flancs, elles comportent une patte pliée de dimensions 5 x 12,5 mm obtenue par emboutissage de la tôle (simultanément à la suppression de trous à cet endroit), et sur les deux flancs, le diamètre des trous pratiqués varient passant respectivement de 8,05 mm, 6,05 mm et 4,1 mm à 2,7 mm (du fait du changement de vis de fixation du couvercle), 8,05 mm (du fait de l'augmentation du diamètre de l'axe de biellette inverse) et 6,05 mm (du fait du remplacement de l'axe entretoise par une goupille cylindrique de diamètre inférieur).

La biellette inverse est remplacée et son orientation est inversée.

Les éléments modifiés et de remplacement sont représentés sur les plans n° 1-7985-00-D, 1-7934-00-H et 1-9001-00 du Demandeur conservés dans le dossier de l'étude.

1.4 MODIFICATIONS AU NIVEAU DES ACCESSOIRES DES SERRURES A UN, DEUX OU TROIS POINTS

a) Modification de la gâche basse

La gâche basse en acier embouti est remplacée par une gâche en acier moulé.

L'élément de remplacement est représenté sur le plan n° 1-9002-00 du Demandeur conservé dans le dossier de l'étude.

b) Modification de la tringlerie

Les tringles haute et basse et les cache-tringles associés sont remplacés par un système 'One Rod' en aluminium composé d'un cache-tringle (faisant également office de tringle), d'un embout de réglage et d'un embout de tringle. Les différents composants sont emboîtés les uns dans les autres.

Les éléments de remplacement sont représentés sur les plans n° 1-8900-00, 1-8901-00 et 1-8902-00 du Demandeur conservés dans le dossier de l'étude.

La longueur des tringles haute et basse peut être augmentée et réglée par l'intermédiaire d'une coulisse composée d'une coulisse haute ou basse et d'un embout de réglage haut ou bas.

Ces éléments complémentaires sont représentés sur les plans n° 1-8903-00, 1-8904-00 et 1-8905-00 du Demandeur conservés dans le dossier de l'étude.

2. JUSTIFICATION DES CONCLUSIONS

2.1 MODIFICATIONS AU NIVEAU DU COFFRE MEDIAN DES SERRURES A UN OU TROIS POINTS

a) Modification du pêne latéral

La modification du pêne latéral est autorisée, la géométrie et le matériau du pêne de remplacement étant inchangés.

2.2 MODIFICATIONS AU NIVEAU DU COFFRE MEDIAN DES SERRURES A UN, DEUX OU TROIS POINTS

a) Modification de la transmission

La modification du pignon ne modifie pas le comportement des serrures. Les matériaux utilisés sont susceptibles de fondre tout comme le zamac initialement employé. Dans le cas où la serrure est positionnée sur la face non-exposée au feu du bloc-porte, les matériaux ne limitent pas les critères d'étanchéité aux flammes et aux gaz chauds ou inflammables par auto-inflammation et par émission de gaz inflammables puisque le vantail est thermiquement isolé et limite l'échauffement du coffre de serrure.

La modification de la pièce tournante est autorisée, la géométrie étant inchangée.

b) Modification du levier de manœuvre

La modification du levier de manœuvre est sans influence sur le comportement à chaud des serrures.

2.3 MODIFICATIONS AU NIVEAU DES COFFRES HAUT ET BAS DES SERRURES A DEUX OU TROIS POINTS

a) Modification des pènes haut et bas

La modification des pènes haut et bas est autorisée, la géométrie et le matériau du pêne de remplacement étant inchangés.

b) Modification de la transmission

L'ensemble simultané des modifications de la transmission (entraîneur des pènes haut et bas, platines haute et basse, biellette inverse) ne remet pas en cause le comportement mécanique à chaud des serrures à ces endroits.

2.4 MODIFICATIONS AU NIVEAU DES ACCESSOIRES DES SERRURES A UN, DEUX OU TROIS POINTS

a) Modification de la gâche basse

Malgré la modification de la géométrie de la gâche basse pouvant changer la tenue du pêne sur celle-ci, la gâche de remplacement est autorisée compte tenu que le profil recevant le pêne est de géométrie identique au profil de gâche recevant le pêne latéral et le pêne supérieur ; de ce fait, la conservation de l'empennage et de la fermeture de la serrure en partie inférieure est assurée.

b) Modification de la tringlerie

La modification de la tringlerie ne remet pas en cause le comportement mécanique à chaud au niveau des points de fermeture haut et bas des serrures, le système de remplacement étant plus favorable puisque le matériau utilisé engendre des dilatations inférieures des éléments (jusqu'à ramollissement et fonte) et donc moins d'effort sur l'entraîneur des coffres haut et bas. De plus, une désolidarisation du cache-tringle (faisant office de tringle) du mécanisme par pièce fusible ne modifie pas la tenue des points de fermeture haut et bas.

3. CONDITIONS A RESPECTER

Toutes les conditions de validité des classements énoncées dans le procès-verbal de référence seront respectées.

4. CONCLUSIONS

Les performances de l'élément sont inchangées.

Cette extension de classement est cumulable avec les extensions de classement précédemment émises.

Fait à Maizières-lès-Metz, le 3 août 2009



Jérôme KLEIN
Chargé d'Etudes



Régis KORYLUK
Directeur Adjoint
Chef du Service Essais 2